

Rôle de la séance publique du 11/08/2026 à 14h45**Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame SIROT

01) N° 2601648 RAPPORTEUR : M. GASPON

Demandeur Mme L Maïwenn

Me GUILLOU

Défendeur COMMUNE DE LORIENT

Me EVENO

Requête de Mme Maïwen L tendant à ce que le juge des référés ordonne, sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative, la suspension de l'exécution de l'arrêté n° 1468 du 2 juillet 2025 par lequel le maire de la commune de Lorient a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de l'accident qu'elle a déclaré le 17 juin 2024 et la suspension de l'exécution de l'arrêté n° 1469 du 2 juillet 2025 la plaçant en congé de maladie ordinaire du 24 juin au 3 juillet 2024, du 31 juillet 2024 au 5 janvier 2025 et du 21 janvier 2025 au 25 juillet 2025 ;